

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2023

Délibération n° DL-231221-172

Objet :

**Budget annexe Transport Urbain
Avance subvention d'équilibre**

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 081-218102713-20231221-DL231221172-DE

Date de la convocation :
15 décembre 2023

Conseillers en exercice : **28**
Présents : 17
Procurations : 9

Votants : 26
Pour : 26
Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-un décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, MM. Maxime COUPEY, et Stéphane BERGONNIER, Adjoints – Mme Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC, Christian JOUVE et Bernard CAPUS, Mmes Marie-Claude DRABEK et Laurence SÉNÉGAS, M. Benoît ALBAGNAC, Mmes Nadia OULD AMER, Isabelle MANTEAU, MM. Maxime LACOSTE et Julien LASSALLE.

Excusés : Mme Laurence BLANC (procuration à Mme Hanane MAALLEM), Mme Bernadette MARC (procuration à M. Christian JOUVE), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), M. Jean-Pierre CABARET (procuration à M. Alain OURLIAC), M. Nicolas BÉLY (procuration à Mme Andrée GINOUX), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Nadia OULD AMER), M. Cédric PALLUEL (procuration à M. Laurent SAADI), Mme Muriel PHILIPPE (procuration à M. Maxime COUPEY), Mmes Bekhta BOUZID (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Isabelle MANTEAU et Valérie BEAUD.

Absents : Mme Malika MAZOUZ (démission en date du 21 décembre 2023) et M. Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : Mme Laurence SÉNÉGAS.

À la demande de M. le Maire, M. , Conseiller municipal délégué, informe l'Assemblée que lors du vote du Budget principal de la Commune, sera également délibéré l'attribution de la subvention d'équilibre annuel versée par le budget principal de la Commune vers le budget annexe Transport Urbain.

Pour rappel en 2023, la subvention d'équilibre versée était d'un montant de 190 000 € T.T.C.

Afin de permettre la continuité d'exécution budgétaire et le paiement des factures dues avant le vote du budget, il est proposé de procéder au versement, par voie de subvention, d'une avance de la subvention d'équilibre du budget Principal de la Commune au budget Annexe Transport Urbain d'un montant de 75 000,00 € HT.

Ce versement permettra notamment d'assurer le paiement des redevances auprès de la SPL « D'un Point à l'Autre » pour la période de décembre 2023 à mars 2024.

Le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget primitif 2023 de la Commune ;
- Vu la délibération n° DL-230412-045 du 12 avril 2023 portant sur la subvention d'équilibre versée au budget annexe du service public de Transport Urbain ;
- Vu la délibération n° DL-230412-049 du 12 avril 2023 approuvant le budget primitif du service public de Transport urbain ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration générale / Prévention sécurité » du 12 décembre 2023 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant d'une part, la volonté de pérenniser le service public des transports urbains dans des conditions acceptables pour les usagers ;
- Considérant d'autre part, qu'il convient de permettre le fonctionnement du service « le Sulpicien » et d'assurer la fluidité des dépenses ;
- Considérant la nécessité de verser une avance de la subvention d'équilibre au budget annexe de service public de Transport Urbain ;

DÉCIDE,

- D'approuver le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Transport Urbain pour un montant de 75 000,00 € H.T soit 82 500,00 € T.T.C.
- D'inscrire les crédits correspondants à l'article 657364 « versement au budget annexe ».
- D'habiliter M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Raphaël BERNARDIN



A blue circular stamp of the Commune of Saint-Sulpice (Tarn) is visible behind the signature.

La Secrétaire de séance,
Laurence SÉNÉGAS



A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.